de volaille du pays: Tenez compte de l'attitude passée de ce Gouvernement concernant les problèmes de votre industrie. Allez-vous leur garder votre confiance à l'avenir ou vous adresserez-vous plutôt au parti qui voudrait conserver le marché canadien au producteur canadien?

Ce budget vient aussi à l'aide d'une autre division de l'agriculture, celle de l'industrie Le Gouvernement nous a appris qu'il a donné à la Nouvelle-Zélande avis de l'abrogation du traité conclu avec elle, le 12 octobre prochain. On a augmenté le tarif général, mais ce n'est pas de là que venait le C'est la convention conclue avec la Nouvelle-Zélande, il y a cinq ans, qui a été la cause du marasme dans lequel l'industrie laitière se trouve aujourd'hui. Après la diminution des droits sur le beurre de 1c. la livre en 1925, les importations de ce produit ont augmenté rapidement au Canada. En 1925, nous en importions 7,000,000 de livres, tandis que pendant les douze mois expirant avec le mois de mars de cette année, nous en avons importé 42,000,000 de livres d'une valeur de 15 millions de dollars. Pour vous faire voir la rapidité de l'accroissement de ces importations, je vous dirai qu'elles ont augmenté de 5 millions de dollars en une année depuis 1928. N'oublions pas la signification de l'importation d'une telle quantité de beurre. Cette quantité de quarante-deux millions de livres est égale à la production de 10,000 fermes ayant chacune dix vaches, ou de 100,000 bonnes vaches laitières. Ceux qui se sont opposés à l'aide à cette industrie n'ont cessé de citer le prix du lait, mais ceux qui sont au courant savent bien que nous ne pouvons pas disposer de toute notre production sous cette forme. Il est nécessaire que le cultivateur puisse tirer des profits des produits du lait, le beurre et le mage. Les conditions de cette industrie ne permettent pas aujourd'hui de fabriquer du beurre ou du fromage avec profit et le cultivateur se trouve à perdre les sousproduits de la fabrication du beurre. troupeaux de vaches laitières ont donc diminué et la fertilité du sol s'en est ressentie. Cette situation a eu sa répercussion sur l'industrie avicole et sur l'exportation de nos produits du porc qui était considérable autrefois, mais qui disparaît graduellement; elle est tombée de 27 millions de dollars en 1925 à 10 millions en 1928. Les remaniements du tarif et les traités du Gouvernement ont été la cause de cette situation et le cultivateur canadien en a été la victime.

A chaque session depuis 1926, l'opposition a demandé avec instance au Gouvernement d'abroger ou de modifier ce traité. Les associations laitières de tout le pays ont aussi fait entendre leurs protestations par la voix de délégations ou sous la forme de résolutions, mais le Gouvernement fit la sourde oreille à toutes ces représentations. Aujourd'hui, à la veille d'élections générales, il nous annonce qu'il va abroger ce traité le 12 octobre prochain. Je crains que ce ne soit trop tard. Les laitiers du Canada ont souffert de cette politique du Gouvernement depuis cinq ans et ils ne se laisseront pas attendrir par cette conversion de la onzième heure. Ils donneront leur confiance au parti conservateur qui veut conserver le marché canadien au producteur canadien.

Il faut donner de la protection aux trois industries que j'ai mentionnées: celle des fruits et des légumes, l'industrie avicole et l'industrie laitière. Cette protection doit être suffisante pour leur conserver entièrement notre marché canadien. A cette fin, nous avons aujourd'hui au Canada trois tarif: le tarif de préférence britannique, le tarif intermédiaire et le tarif général. En outre, nous avons une disposition contre le dumping. Mais ce budget nous donne un quatrième tarif s'appliquant exclusivement à une liste d'articles importés des Etats-Unis. C'est une mauvaise tactique. Le peuple canadien ne vise ni les Etats-Unis, ni aucune autre nation en particulier. Il veut uniquement le bien général du Dominion et désire promouvoir le com-merce dans l'empire. Nous n'avons pas de querelle avec les Etats-Unis, mais nous pensons que le Canada doit, par son tarif, conserver son propre marché, comme les Etats-Unis conservent le leur. Les droits compensateurs ne sont pas pour le plus grand bien du Canada.

Il se présente une autre question de grande importance pour les gens de ma région qui s'occupent de culture. J'ai appelé l'attention de la Chambre sur cette question à différentes reprises et le Gouvernement en a été saisi depuis six ou sept ans. Je veux parler des taux de transport. Comme je le disais, une grande partie de la Colombie-Anglaise s'occupe d'industrie laitière, une autre partie s'occupe de l'aviculture et nous avons besoin d'aliments de basse-cour de toutes espèces. Les cultivateurs des Prairies pourraient nous vendre ces aliments, mais quand nous avons besoin d'un chargement ou deux de grain d'alimentation, il nous faut payer des frais de transport deux fois plus élevés que sur le grain destiné à l'exportation. Le tarif de transport pour le grain des Prairies expédié à Vancouver est de 42c. ½ par boisseau, tandis que le tarif de transport pour le grain d'exportation n'est que de 20c. C'est là une grande injustice envers les cultivateurs de notre province et il faut la faire disparaître. Quand nous nous adressons au Gouvernement